



CREFAD Auvergne
Locaux inter-associatifs de l'Estran
65bd Cote Blatin 63000 Clermont-Ferrand
secretariat@crefadauvergne.org
04 73 31 50 45

Investir des responsabilités dans une association (bénévoles ou salarié.es)

Module 1 « Le fait associatif »

Pourquoi cette formation :

Ce module s'inscrit dans un cycle global de 4 temps de formation autour de la vie associative et des responsabilités que cela peut demander.

La vie associative en France est foisonnante. Fondées sur le fondement de la Loi de 1901 qui permet à deux personnes minimum de s'associer autour d'un objet commun autre que la lucrativité, les associations sont très diverses, dans leurs champs d'activité, leurs organisations, leurs moyens d'action ou encore leurs finalités. Cette liberté permettant aux citoyen·nes de s'associer dans un but social (au sens large) est fondatrice de notre vivre ensemble. Or, quelle que soit la taille de l'association, quel que soit son domaine d'intervention, les bénévoles qui créent et s'impliquent dans une association s'engagent à porter des responsabilités nécessaires à son bon fonctionnement.

La formation proposée tentera d'élaborer ensemble les réponses aux questions des participant.es, qu'ils ou elles soient bénévoles ou salarié.es, voire adhérent.es, volontaires, stagiaires, en s'appuyant sur les cadres de références des associations (Loi 1901, droit social, comptabilité des associations, etc.), sur les idées et expériences apportées et partagés et sur des apports théoriques et pratiques.

Objectifs pédagogiques :

Renforcer les capacités à s'investir dans une association et à prendre des responsabilités :

- (Re)découvrir les principes fondamentaux de la vie associative
- Acquérir et/ou renforcer les connaissances nécessaires sur les spécificités du fait associatif : non-lucrativité, diversité des fonctionnements et des possibilités d'implication, environnement institutionnel, associatif, etc.
- Acquérir et/ou renforcer des savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine.

Contenus :

La formation traitera des savoir-faire et compétences acquises dans un parcours associatif telles que le cadre du milieu associatif, le travail en équipe, l'animation, ou encore l'efficacité d'organisation et des moyens mis en œuvre au sein de l'association, mais également la créativité ou encore l'innovation au sein de son association.

Elle proposera également de faire un rappel du cadre de la Loi 1901 et d'interroger cette liberté publique contractuelle et les statuts qui organisent un fonctionnement.

La formation fera un détour par l'inscription de la liberté d'association dans l'économie sociale et solidaire et plus globalement sa reconnaissance (plus ou moins développée) par les pouvoirs publics.

Méthodes pédagogiques et méthodes d'évaluation :

Méthodes issues de la formation pour adultes et de l'éducation populaire.

Afin de faire un point sur l'atteinte des objectifs pédagogiques, différents moyens d'évaluation des acquis seront mis en œuvre pendant et en fin de formation (quizz, questionnaires, tour de table, mise en situation, exercices, point d'étape, retour sur les objectifs initiaux. etc.).

Préalables requis : Participer à la vie d'une association et avoir un projet sur lequel s'appuyer comme cas pratique pendant la formation

Public : Personnes déjà impliquées dans une association (bénévoles, salarié.es, volontaires, stagiaires, adhérent.es) ou ayant le projet d'en créer une.

Métiers visés : responsable d'associations, trésorier, secrétaire, président d'association, etc.

Formateur·rice·s : Camille Chauvet

Planning :

Mercredi 14 octobre 2026 : 9h-12h30 / 13h30-17h

Interconnaissance / historique de l'économie sociale et solidaire / Apports théoriques au regard du vécu des participants sur la gestion d'une association / Travail sur le bénévolat dans les associations / lectures de statuts associatifs

Jeudi 15 octobre 2026 : 9h-12h30 / 13h30-17h

Travail sur les responsabilités des dirigeants associatifs / travail sur les différents financements auxquels les associations peuvent prétendre / travail sur l'identification de personnes ressources dans le milieu associatif.

Durée : 14 heures (deux jours)

Coût : 630 € (45€/heure)

Le coût affiché ne doit pas être un frein à la participation ! Si vous ne connaissez pas vos possibilités de prise en charge ou si vous n'en avez pas, contactez-nous..

Document délivré en fin de formation :

En fin de formation, une co-évaluation des acquis sera réalisée et une attestation de participation sera délivrée

Lieu : 65 bd cote blatin, 63000 Clermont-Ferrand

A priori, nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoins spécifiques et/ou de questions, vous pouvez nous contacter.



CREFAD Auvergne

Locaux inter-associatifs de l'Estran
65bd Cote Blatin 63000 Clermont-Ferrand
secretariat@crefadauvergne.org
04 73 31 50 45

Pour s'inscrire :

En écrivant à : secretariat@crefadauvergne.org

En appelant le : 04 73 31 50 45

Ou en passant dans les locaux du CREFAD Auvergne (L'Echappée Belle - 65 Boulevard Côte Blatin - 63000 Clermont-Ferrand)

Retrouvez toutes nos formations en ligne sur notre site internet :

www.crefadauvergne.org